

Image not found or type unknown



Culpabilité d'un notaire+mandataire reconnue

Par **tartary**, le **23/01/2009** à **10:30**

les défendeurs sont acquittés bien que leurs erreurs soient reconnues et les demandeurs condamnés à payer des dommages et intérêts plus les articles 700 et 699 du Code de Procédure civil, est ce normal et quelles sont les possibilités s'offrent à nous?